

## *Pratiquer l'insertion et la probation en milieu ouvert*

René Biella et Tony Ferri

### **Avertissement au lecteur**

S'agissant de la critique de ce qui se vend comme argument d'autorité, que vous découvrirez dans ce livre, elle concerne essentiellement le champ des sciences humaines appliquées à la pénologie, à la criminologie, au registre pénitentiaire. La coupure entre le domaine de l'université et celui de la pratique est telle que vous verrez si peu de praticiens dans les colloques, mais seulement la même poignée de chercheurs égocentrés. Pire : à l'intérieur d'un colloque sur la question des prisons par exemple, vous ne rencontrerez, parmi l'auditoire, aucun ex-prisonnier, qui apparaît pourtant comme le premier concerné. Si vous saviez comme la plupart des condamnés se rient de la recherche universitaire sur les prisons, les sanctions, les pénalités... Et il faut les comprendre.

Néanmoins, notre écriture cherche à être à la jonction de la théorie et de la pratique, de l'analyse philosophique ou sociétale et de l'expérience de terrain. Cette jonction nous intéresse, puisqu'elle met en fusion des postures différentes, celle du praticien qui fait et agit, celle du condamné qui vit la sanction pénale dans sa chair et qui n'est jamais écouté ou questionné, celle du chercheur qui s'enferme avec fatuité et un certain ridicule dans l'idéal d'un moi replié dégoulinant d'amour-propre. Comme nous l'avons maintes fois dit et écrit, les praticiens sont souvent peu en phase avec les conceptualisations, tandis que les chercheurs sont généralement déconnectés d'avec les expériences concrètes et multi-sensorielles, les angoisses des condamnés, parce qu'ils ne vivent précisément pas ces expériences et ces angoisses comme les personnes placées sous main de justice. Pour qu'il mène sa recherche et commence à entrevoir les nombreux angles morts de la détention, il faudrait jeter le chercheur en prison comme s'il était réellement un prisonnier, mais ce n'est guère possible, parce qu'il ne tiendrait pas trente secondes dans l'enclos aux conditions de vie et de pensée des détenus, sans fuir ni abandonner son projet de recherche, tout pantois.

Quoi qu'il en soit, notre écriture demeure libre et ne saurait correspondre à quelque canevas prédéterminé. Elle ne vise pas à plaire, mais à dire. Cela signifie que nous n'écrivons pas aux conditions d'un évaluateur, c'est-à-dire aux conditions d'un autre ou d'un tiers. Seuls les étudiants le font selon les exigences des enseignants et de leurs habitudes : faites deux ou trois parties, et puis non, plutôt quatre, écrivez ceci, ôtez cela, modifiez encore ceci... En d'autres termes, il faut que le fond des opinions ou des affects de l'enseignant se retrouve nécessairement dans le mémoire du jeune étudiant, placé sous influence. Inutile de vous dire que nous avons passé l'âge de ces puérités.

Dans le cadre d'un débat relatif aux conceptions et aux pratiques du métier de conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation, et face à l'attitude fadement malheureuse et accusatrice d'une certaine recherche universitaire à l'encontre des services pénitentiaires d'insertion et de probation du milieu ouvert, nous avons eu à constater qu'un vent de protestation et d'indignation soufflait dans l'environnement des professionnels de terrain. C'est pourquoi s'est imposé le fait de mettre d'abord en œuvre ici une action de rébellion argumentée ou une argumentation rebelle, en faisant écho un tant soit peu au mouvement de la libre pensée, telle qu'elle s'est exercée avec énergie au XVIII<sup>e</sup> siècle - période faste des Lumières -, pour tenter de destituer les formes de dogmatisme ou de leur résister (première partie).

Si notre livre revêt quelque engagement, c'est qu'il ne déroge pas à notre personnalité soucieuse d'authenticité. De là vient qu'il nous a semblé aussi important de vous exprimer notre sentiment sans fard ni détour, sans protocole justement universitaire, afin d'aborder en détail la question du sens des sanctions pénales telles qu'elles sont mises en œuvre aujourd'hui dans les SPIP du milieu ouvert. Pour ce faire, il nous faut ensemble nous demander quelles sont les particularités des services pénitentiaires d'insertion et de probation relatifs précisément au milieu ouvert, et, par conséquent, dans un moment préalable, quelles sont les spécificités du métier pratiqué par ceux qu'on appelle les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation lorsqu'ils interviennent en dehors des établissements pénitentiaires (seconde partie).

Au bout du compte, si nous en avons le pouvoir ou l'audace, nous présenterions volontiers ce livre comme un manifeste ou un appel lancé en faveur de la création d'une véritable science pénitentiaire, élevée sur les fondations d'une criminologie pratique et la compréhension du fait délinquantiel perçu dans sa totalité multifactorielle, concrète et humaine.

René Biella et Tony Ferri, août 2018.